

16 avril 2013

SAGE de la Mauldre

Relecture juridique



La révision du SAGE du SAGE



13 décembre 2011

Validation
en CLE

3 mai 2012

Choix de la
stratégie en CLE

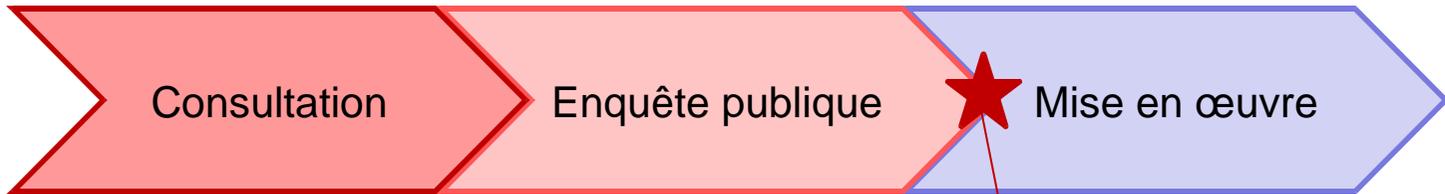
11 décembre 2012

Adoption en
CLE



Relecture juridique

?



Automne 2013

Approbation
par le Préfet

fin 2013



Demande de la CLE

- Optimiser la portée juridique du SAGE
- En assurer la sécurité juridique en cas de contentieux

Tout en restant fidèle aux choix stratégiques de la CLE

- Tranche ferme : intervention pendant la phase de rédaction
- Tranche conditionnelle : intervention au terme de la procédure de consultations et d'enquête publique



Méthodologie du prestataire

- Réunion de lancement
- **1^{ère} étape : Analyse formelle**
 - ↪ Identifier les difficultés de structure, de présentation et de rédaction
- Restitution et modification des documents
- **2^{ème} étape : Analyse approfondie**
 - ↪ Analyse des règles et dispositions une par une
- Restitution et modification des documents
 - ↪ Comité de rédaction



Apports de la prestation

- **Informar la CLE de implications juridiques de ses choix**
 - ↪ **Notamment sur le fondement juridique des règles**
- **Avoir un document solide juridiquement**
 - ↪ **Termes précis et adaptés**
- **Rendre le document plus clair et plus précis**
- **Avis d'un prestataire non technique n'ayant pas suivi le reste de la révision**
 - ↪ **Permet de déceler des points fragiles et les incohérences (certaines dispositions avaient déjà été modifiées de très nombreuses fois...)**



Apports du prestataire = points de départ à la discussion en réunion



Exemples de modifications suite à la relecture juridique



- Réorganiser et compléter le PAGD pour correspondre au contenu demandé (art. L.212-5, R. 212-36 et R. 212-46)



- Clarification et cohérence des termes

- ↪ Enjeu / Objectif général / Orientation / Disposition
- ↪ Types de disposition
- ↪ Eviter les verbes d'action trop contraignants par rapport à la portée du PAGD

- Organisation de la disposition



- ↪ Identification contexte / rappel règlementaire / contenu disposition
- ↪ Rédaction précise pour les dispositions de mise en compatibilité
 - ✓ La CLE fixe comme objectif ...
 - ✓ Tel document est mis en compatibilité avec cet objectif dans un délai de ...
 - ✓ Pour ce faire, la CLE recommande / suggère ...

- Bien formuler les règles

- ↪ ~~... est interdit. Cette interdiction ne s'applique pas à ...~~
- ↪ ... n'est permis que dans les situations suivantes ...

